

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 MARS 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
03/5/19  
DOSSIER N°5608**

**DEMANDE DE SUBVENTION MILIEUX AQUATIQUES - PLAN  
D'EAU COMMUNAL DE FÉNIERS**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLoux, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Hélène FAIVRE  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS  
Thierry GAILLARD à Bertrand LABAR  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des  
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

En l'absence de M. Thierry GAILLARD (ayant donné pouvoir à M. Bertrand LABAR)

Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, Premier Vice-Président, en  
l'absence de MME Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental

**OBJET : Demande de subvention Milieux Aquatiques - Plan d'eau  
communal de Féniers**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de  
compétence à la Commission Permanente,  
Vu la délibération n°CD2022-05/4/19 du Conseil départemental du 20 mai 2022 approuvant le règlement  
d'aide pour la restauration des milieux aquatiques (Fiche N° 7/2/1),  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-03/5/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- D'accorder la subvention récapitulée dans le tableau ci-après :

Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant subventionnable par le Département	Montant de la subvention départementale
Commune de Féniers Dossier : 00007580	Mise en conformité de plan d'eau (volet 2)	18 034,00 €	<b>2 705,10 €</b> (15 %)

- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le budget départemental : Chapitre 204 - Article 2041482 – Op.19 - Fonction 78.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**